

### 3 - Exercice 2012 - Décision modificative n° 2

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : A quelques mois de la fin de l'exercice et hors gestion de la dette, cette décision modificative n° 2 ne propose qu'un volume limité d'ajustements, en mouvements réels à hauteur de :

\* 2,1 M€ pour le budget principal dont 1,81 M€ en investissement

\* - 0,1 M€ sur l'ensemble des budgets annexes dont - 0,22 M€ en investissement.

En volume, les écritures les plus importantes s'établissent en recettes et en dépenses à 9,3 M€, permettant la réalisation des opérations de gestion de dette évoquées ci-après et dont un rendu compte est présenté au même Conseil Municipal.

#### I - Le budget principal

##### 1 - Section de fonctionnement

**Les mouvements réels, équilibrés en dépenses et en recettes, s'élèvent à 289 708 € et se décomposent comme suit :**

A) Principales inscriptions en dépenses :

**+ 119 894 €** au chapitre 011 «charges à caractère général» et notamment :

⇒ + 157 830 € sur le compte 60612 «Energie et Electricité» pour tenir compte principalement des impacts des hausses du prix de l'énergie et d'une modification du mode de facturation du fournisseur,

⇒ + 70 000 € sur le compte 60632 «fournitures de petit équipement» afin d'augmenter la part de travaux d'investissement réalisés en régie au titre des tranches annuelles (les crédits d'investissement sont diminués d'un montant équivalent),

⇒ + 100 000 € sur le compte 60633 «fournitures voirie» pour faire face à une augmentation des prix liée à celle des produits pétroliers et à un accroissement d'activité du service,

⇒ - 396 586 € sur le compte 6042 «Achat de prestations de services». Cette écriture recouvre différents objets : la modification du mode d'intervention financière des collectivités partenaires à l'opération du Tour de France 2012 (maîtrise d'ouvrage et non plus participations), la fin du contrat de partenariat «communication/achat de places» avec la SASP BRC Football, une série de subventions reçues dans le domaine culturel et de facturations de concerts pour l'Orchestre. Le solde, soit 47 735 € concerne différents ajustements mineurs dont principalement des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires,

⇒ + 59 200 € sur le compte 6068 «autres matières et fournitures» pour prise en compte là aussi de la réaffectation de subventions de fonctionnement,

⇒ + 35 000 € à l'article 6247 «Transports collectifs» nécessaire pour le transport des élèves de l'école Tristan Bernard à l'école Jean Macé sur cette fin d'année en raison de travaux,

⇒ + 15 000 € à l'article 60623 «alimentation» suite à une augmentation du nombre des repas servis à la restauration scolaire et à l'augmentation du prix des denrées,

⇒ + 79 450 € sur plusieurs autres lignes récapitulées dans le document comptable joint au présent rapport

**+ 52 840 €** au chapitre 012 «charges de personnel» correspondent à la contraction de + 125 000 € de crédits pour l'orchestre (financés par une augmentation des recettes d'égal montant) et de - 72 160 € liés à des redéploiements de crédits sur d'autres chapitres ;

**+ 108 570 €** au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» concernent le traitement comptable du boni de liquidation de la SEM Citadelle (diminution de 165 717 € de la subvention de fonctionnement à la RAP Citadelle Patrimoine mondial et abandon de la recette de fonctionnement prévue en décision modificative n° 1), un ajustement budgétaire de + 102 000 €, au titre des politiques sportives (redéploiements adoptés par le Conseil Municipal suite à la disparition du BRC), la Caisse des Ecoles pour 40 000 € (PRE). 38 557 € sont prévus afin de comptabiliser des trop versés sur certains Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants (Petite Enfance) suite au versement par la Caisse d'Allocations Familiales de la PSU 2010 et 2011. D'autres ajustements et redéploiements sont budgétés au titre de ce chapitre pour un montant de 93 730 € (dont 52 800 € afin d'honorer le cas échéant des pertes sur créances irrécouvrables).

**+ 8 404 €** au chapitre 67 «charges exceptionnelles» dans le cadre du transfert du dispositif d'Aide aux Loisirs du CCAS à la Ville (délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2012)

B) Principales inscriptions en recettes :

**+ 517 889 €** au chapitre 70 «Produits des services et du domaine» dont notamment :

⇒ + 197 919 € (article 70848) de facturation de concerts prévus sur le deuxième semestre 2012 par l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

⇒ + 180 000 € (article 70323) au titre de la redevance 2012 d'occupation du domaine public par Monoprix sur le parking du Marché Beaux-Arts,

⇒ + 93 141 € (article 70846) pour la mise à disposition de personnel à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, conformément à la convention conclue avec cette dernière,

⇒ + 72 000 € (article 70388) liés au contrat d'amodiation avec la SAIEMB sur le parking Cassin (tranche 2012),

⇒ - 60 000 € (article 70323) pour la fin de redevance d'utilisation des équipements sportifs du 2<sup>ème</sup> semestre 2012 due par la SASP BRC,

**+ 216 222 €** au chapitre 73 «Impôts et taxes» pour :

⇒ + 316 222 € au titre du Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Communales et Intercommunales revenant à la Ville en 2012, notifiés avec le début de l'exercice budgétaire et conformément au mode de répartition approuvé par le Grand Besançon,

⇒ - 100 000 € pour révision à la baisse de la prévision budgétaire du prélèvement du produit des jeux du Casino (poursuite du ralentissement d'exécution des recettes).

**- 197 848 €** au chapitre 74 «dotations et participations» dont principalement :

⇒ - 312 500 € comme évoqué précédemment au titre de la participation des collectivités partenaires à l'opération Tour de France 2012 (modification des modalités de réalisation du plan de financement),

⇒ - 50 000 € au titre des participations de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Montbéliard à l'Entente Intercommunale pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté. A ces participations se substitue la facturation des concerts jusqu'à la fin de l'exercice,

⇒ + 164 652 € en provenance notamment de l'Etat et de la Région de Franche-Comté, somme de multiples subventions perçues notamment dans le domaine culturel et pour l'essentiel réaffectées en dépenses,

- **82 310 €** au chapitre 75 «Autres produits de gestion» concernent principalement l'incidence budgétaire liée à l'exonération du paiement du loyer (- 85 113 €) du Centre International de Séjour (rapport présenté au présent Conseil Municipal),

- **164 245 €** au chapitre 77 «Produits exceptionnels divers» correspondent pour - 165 717 € à l'abandon du recouvrement par voie de titre de recettes du boni de liquidation de la SEM Citadelle. Cette réduction de recettes s'accompagne d'une diminution de la subvention de fonctionnement à la Régie Autonome Personnalisée.

## **2 - Section d'investissement**

**Sur le budget principal, les mouvements réels de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de 11 079 806 € (opérations de gestion de dette comprises) :**

### ***A) Principales inscriptions en dépenses :***

♦ Cette Décision Modificative permet traditionnellement de redéployer des crédits en cours d'exercice pour s'ajuster au rythme de réalisation des chantiers. Cela concerne les travaux sur l'Avenue Edgar Faure (350 000 €) et de renforcement du pont De Gaulle (470 000 €) dont les chantiers sont en phase de pleine réalisation, ainsi que la place des Justices dans le quartier de Saint-Claude (70 000 €). De même, il est proposé d'inscrire dès la DM 2 des crédits pour engager les travaux de finition restant à réaliser sur la voirie et les espaces publics dans le secteur des Clairs-Soleils (70 000 €).

♦ Par ailleurs, la DM prévoit l'inscription de 100 000 € dans le cadre de la poursuite du programme de sécurité engagé pour la surveillance du tunnel routier sous la Citadelle, ainsi qu'une somme de 40 000 € pour les études préparatoires à la phase opérationnelle de l'aménagement urbain des Vaîtes. Des crédits doivent également être inscrits pour anticiper les premiers aménagements liés à la mise en place de la vidéo protection (360 000 €), le solde sera inscrit au BP 2013.

♦ Enfin, figure à la présente DM pour 9 270 300 € en dépenses et en recettes le refinancement de deux emprunts revolving auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, auquel Dexia a mis fin unilatéralement. Un rendu compte détaillé de cette opération donne lieu à un rapport distinct (autorisation de principe).

### ***B) Principales inscriptions en recettes :***

♦ Il est proposé en DM2 d'ajuster la prévision budgétaire sur le produit de la Taxe Locale d'Équipement au vu des réalisations constatées et prévues (278 000 €). Ces ajustements concernent aussi des subventions notifiées à la Ville. Parmi les principales aides financières concernées, figurent ainsi des subventions de la CAF pour la création de la crèche rue d'Artois à Planoise dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (419 000 €), des subventions de l'Union Européenne (FEDER) relatives à la lutte contre les plantes invasives (84 567 €) et aux travaux d'aménagements extérieurs de la Cité des Arts et de la Culture (228 525 €), du Département du Doubs pour la requalification urbaine du boulevard Diderot (139 118 €) et la mise en valeur paysagère des fortifications Vauban (74 996 €).

## **II - Les budgets annexes**

**Tous budgets confondus, 51 892 € sont inscrits en mouvements d'ordre et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Ils permettent d'effectuer un virement du fonctionnement à l'investissement sur les budgets eau et assainissement (369 913 €), d'ajuster les prévisions budgétaires au titre du transfert de droit de droit à déduction de TVA sur le budget Chauffage Urbain (- 319 621 €) et de compléter la prévision budgétaire de la dotation aux amortissements sur le budget SSADPA (+ 1 600 €)**

### **1 - Les dépenses réelles**

Sur l'ensemble des budgets annexes impactés par la décision modificative n° 2, les dépenses réelles diminuent de 94 965 € dont principalement sur la section d'investissement (- 222 092 €) où il s'agit d'ajuster le niveau de crédits aux besoins estimés sur cette fin d'exercice.

### **2 - Les recettes réelles**

Elles représentent tous budgets confondus et toutes sections confondues -119 202 €. Cette diminution se concentre sur la section d'investissement et pour la même raison que sur les dépenses réelles. Les recettes réelles de fonctionnement du budget assainissement évoluent favorablement quant à elles du fait d'un supplément de participations de raccordement à l'égout.

Le déficit de 25 837 € constaté sur le budget SSADPA, arrêté par l'Agence Régionale de Santé, sera régularisé au compte administratif 2012 par prélèvement sur la réserve de compensation constatée fin 2011 (25 837,79 €).

### **Propositions**

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 par chapitre et par nature de manière globale, conformément aux balances et au document budgétaire ci-annexés.

## BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Archéologie Préventive
011	Charges à caractère général	119 894,00	40 000,00		3 767,00	-20 000,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	52 840,00			23 273,00	20 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	108 570,00				
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus	281 304,00	40 000,00		27 040,00	
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>		8 072,00	52 015,00		
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	8 404,00				
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
M22	SSADPA					
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>289 708,00</b>	<b>48 072,00</b>	<b>52 015,00</b>	<b>27 040,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement		-48 072,00	417 985,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
M22	SSADPA				1 600,00	
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>289 708,00</b>	<b>-48 072,00</b>	<b>417 985,00</b>	<b>1 600,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>289 708,00</b>		<b>470 000,00</b>	<b>28 640,00</b>	
D 002	Résultat reporté					
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>289 708,00</b>		<b>470 000,00</b>	<b>28 640,00</b>	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes	517 889,00	-40 800,00			
73	Impôts et taxes	216 222,00		500 000,00		
74	Dotations et participations	-197 846,00	40 800,00			
75	Autres produits de gestion courante	-62 310,00		-30 000,00		
	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>453 953,00</b>		<b>470 000,00</b>		
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	-164 245,00				
78	Reprises sur provisions					
M22	SSADPA				2 803,00	
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>289 708,00</b>		<b>470 000,00</b>	<b>2 803,00</b>	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl					
M22	SSADPA					
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>289 708,00</b>		<b>470 000,00</b>	<b>2 803,00</b>	
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>289 708,00</b>		<b>470 000,00</b>	<b>2 803,00</b>	
R 002	Résultat reporté					
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>289 708,00</b>		<b>470 000,00</b>	<b>2 803,00</b>	
	<b>RESULTAT SECTION</b>				<b>-25 837,00</b>	

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00		-70 000,00		
204	Subventions d'équipement	29 500,00				
21	Immobilisations corporelles	554 947,00	151 000,00	-1 000,00		1 336,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 165 059,00	-75 137,00	1 722 051,00	-1 950 342,00	
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 809 506,00</b>	<b>75 863,00</b>	<b>1 651 051,00</b>	<b>-1 950 342,00</b>	<b>1 336,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	9 270 300,00				
18	Compte de liaison : affectation à...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>9 270 300,00</b>				
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 079 806,00</b>	<b>75 863,00</b>	<b>1 651 051,00</b>	<b>-1 950 342,00</b>	<b>1 336,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales				-319 621,00	
M22	SSADPA					
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>-319 621,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>11 079 806,00</b>	<b>75 863,00</b>	<b>1 651 051,00</b>	<b>-2 269 963,00</b>	<b>1 336,00</b>
D 001	Résultat reporté					
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 079 806,00</b>	<b>75 863,00</b>	<b>1 651 051,00</b>	<b>-2 269 963,00</b>	<b>1 336,00</b>
13	Subventions d'investissement	1 446 267,00	206 161,00	136 310,00	-1 630 721,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	9 270 300,00	-62 226,00	1 094 756,00		
024	Produits cessions immobilisations	10 747,00				
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement	68 781,00				
21	Immobilisations corporelles	1 340,00				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	4 371,00				
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>10 801 806,00</b>	<b>123 935,00</b>	<b>1 233 066,00</b>	<b>-1 630 721,00</b>	
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	278 000,00				1 336,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total recettes financières</b>	<b>278 000,00</b>				<b>1 336,00</b>
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>11 079 806,00</b>	<b>123 935,00</b>	<b>1 233 066,00</b>	<b>-1 950 342,00</b>	<b>1 336,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			417 985,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		-48 072,00			
041	Opérations patrimoniales					
M22	SSADPA					1 600,00
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>-48 072,00</b>	<b>417 985,00</b>	<b>-319 621,00</b>	<b>1 600,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>11 079 806,00</b>	<b>75 863,00</b>	<b>1 651 051,00</b>	<b>-2 269 963,00</b>	<b>2 936,00</b>
R 001	Résultat reporté					
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 079 806,00</b>	<b>75 863,00</b>	<b>1 651 051,00</b>	<b>-2 269 963,00</b>	<b>2 936,00</b>
	<b>RESULTAT SECTION</b>					<b>1 600,00</b>

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté. 2 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2012.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 46  
Nombre de procurations de vote : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 53  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Date de convocation : 12/09/2012

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.*